

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-03-04/09

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

Date de la séance : 4 mars 2026

Date de la convocation : 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, GALLIFET Bernard, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents : GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire explique que la commune d'ARTAS souhaite enfouir les réseaux aériens situés rue du centre et place de la Fraternité.

Ce dossier comporte l'enfouissement du réseau basse tension et éclairage public. Sur demande de la Commune, Territoire Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de cette opération.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|--------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 112 406.00 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 112 406.00 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 0 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 0 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38,
- Prendre acte de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 112 406.00 €
Financements externes : 112 406.00 €

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €.
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

